

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00702

Numéro SIREN : 351 413 695

Nom ou dénomination : STUDIA SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 2253

Comptes Annuels

SAS STUDIA SOLUTIONS

CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT

13127 VITROLLES

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

SIRET : 35141369500047

95 Avenue des Logissons - Bâtiment le Gamma – 1370 Venelles

SAS Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région PACA

TEL: 04.42.54.06.22 - FAX:04.42.54.07.50 - SIRET 434 232 666 000 25 - NAF 6920Z

SAS au capital de 150 000 € - Site Web : www.exelio.fr E-mail : contact@exelio.fr

Sommaire

Attestation

Comptes Annuels

Annexes

Liasse fiscale Réel Normal IS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 08/12/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS STUDIA SOLUTIONS relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	13 556 537
Chiffre d'affaires	11 980 511
Résultat net comptable (Perte)	-1 085 903

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à VENELLES
Le 27/02/2019

NICOLAS FLORES
EXPERT COMPTABLE

31/12/2018

Bilan Actif synthétique

2/55

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement	479 957	479 957		50 166
Frais de recherche et de développement	474 573	474 573		
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 478 514	956 361	522 153	222 794
Fonds commercial (1)	2 395 730	26 245	2 369 485	2 369 485
Autres immobilisations incorporelles	135 821	135 821		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 003 162	863 055	140 107	112 665
Autres immobilisations corporelles	1 106 142	882 344	223 797	123 028
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Prêts	30 987		30 987	31 637
Autres immobilisations financières	204 742		204 742	231 816
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 309 628	3 818 356	3 491 272	3 141 590
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	92 854		92 854	91 199
En-cours de production (biens et services)	298 238		298 238	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	8 864 697	87 302	8 777 395	9 127 445
Autres créances	633 940		633 940	906 705
<i>Divers</i>				
Disponibilités	201 611		201 611	410 966
Charges constatées d'avance (3)	61 228		61 228	229 291
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 152 567	87 302	10 065 265	10 765 605
TOTAL GENERAL	17 462 195	3 905 658	13 556 537	13 907 195
(2) Dont à moins d'un an (brut)				650

31/12/2018

Bilan Passif synthétique

3/55

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	979 600	979 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 182 466	1 182 466
Réserve légale	97 960	97 960
Autres réserves	507 291	5 408
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 085 903	501 883
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 681 415	2 767 317
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	10 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 000	
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	377 627	806 910
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 933 993	3 353 984
Dettes fiscales et sociales	3 506 762	3 516 419
Autres dettes	5 937 826	3 462 564
Produits constatés d'avance (1)	108 914	
TOTAL DETTES	11 865 122	11 139 878
TOTAL GENERAL	13 556 537	13 907 195
(1) Dont à plus d'un an (a)		503 571
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 865 122	10 636 306
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	197 337	37 613
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

31/12/2018

Compte de résultat

4/55

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises	125 874		125 874	117 454
Production vendue (biens)	857 442		857 442	978 181
Production vendue (services)	10 997 194		10 997 194	13 212 752
Chiffre d'affaires net	11 980 511		11 980 511	14 308 387
Production stockée				
Production immobilisée			220 153	143 192
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			150 274	133 859
Autres produits			3 247	1 922
Total produits d'exploitation (I)			12 354 185	14 587 360
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			127 292	147 024
Variations de stock				4 509
Achats de matières premières et autres approvisionnements			208 612	280 721
Variations de stock			-1 654	884
Autres achats et charges externes (a)			4 390 852	5 636 034
Impôts, taxes et versements assimilés			280 636	261 463
Salaires et traitements			5 429 545	5 369 461
Charges sociales			2 050 421	1 963 170
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			261 191	215 903
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			10 000	
Autres charges			23 994	3 305
Total charges d'exploitation (II)			12 780 889	13 882 475
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			-426 704	704 885
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			840	140
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			840	140
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			135 069	98 927
Différences négatives de change				26
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			135 069	98 953
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-134 229	-98 813
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			-560 933	606 072

31/12/2018

Compte de Résultat (suite)

5/55

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-4 146	77 677
Sur opérations en capital	103 000	
Total produits exceptionnels (VII)	98 854	77 677
Sur opérations de gestion	534 156	242 217
Sur opérations en capital	89 667	
Total charges exceptionnelles (VIII)	623 824	242 217
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-524 969	-164 540
Impôts sur les bénéfices (X)		-60 351
Total des produits (I+III+V+VII)	12 453 879	14 665 177
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 539 782	14 163 294
BENEFICE OU PERTE	-1 085 903	501 883
- Redevances de crédit-bail mobilier	159 992	118 114

31/12/2018

Soldes intermédiaires de gestion Simplifié

6/55

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	125 874	100,00	117 454	100,00	8 420	7,17
Coût d'achats marchandises vendues	127 292	101,13	151 533	129,01	-24 241	-16,00
MARGE COMMERCIALE	-1 418	-1,13	-34 079	-29,01	32 662	-95,84
Production vendue	11 854 636	100,00	14 190 933	100,00	-2 336 297	-16,46
Production immobilisée	220 153	1,86	143 192	1,01	76 961	53,75
Cie de matières et sous-traitance	1 577 566	13,31	1 661 942	11,71	-84 375	-5,08
MARGE DE PRODUCTION	10 497 223	88,55	12 672 183	89,30	-2 174 960	-17,16
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	11 980 511	100,00	14 308 387	100,00	-2 327 876	-16,27
MARGE BRUTE GLOBALE	10 495 806	87,61	12 638 104	88,33	-2 142 298	-16,95
Autres achats et charges externes	3 020 243	25,21	4 255 698	29,74	-1 235 455	-29,03
VALEUR AJOUTEE	7 475 562	62,40	8 382 406	58,58	-906 844	-10,82
Impôts, taxes et verst assimilés	280 636	2,34	261 463	1,83	19 173	7,33
Charges de personnel	7 479 966	62,43	7 332 630	51,25	147 335	2,01
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-285 040	-2,38	788 313	5,51	-1 073 352	-136,16
Reprises s/ charges et Transferts	150 274	1,25	133 859	0,94	16 415	12,26
Autres produits	3 247	0,03	1 922	0,01	1 326	68,98
Dot. amortissements et provisions	271 191	2,26	215 903	1,51	55 288	25,61
Autres charges	23 994	0,20	3 305	0,02	20 690	626,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	-426 704	-3,56	704 885	4,93	-1 131 589	-160,54
Produits financiers	840	0,01	140		700	498,08
Charges financières	135 069	1,13	98 953	0,69	36 116	36,50
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔ	-560 933	-4,68	606 072	4,24	-1 167 006	-192,55
Produits exceptionnels	98 854	0,83	77 677	0,54	21 177	27,26
Charges exceptionnelles	623 824	5,21	242 217	1,69	381 606	157,55
Résultat exceptionnel	-524 969	-4,38	-164 540	-1,15	-360 429	219,05
Impôts sur les bénéfices			-60 351	-0,42	60 351	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 085 903	-9,06	501 883	3,51	-1 587 786	-316,37

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Faits caractéristiques	7/55

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Ancienne méthodologie :

L'avancement des projets était comptabilisé sous forme de factures à établir valorisé en prix de vente en fonction de l'avancement réel de chaque projet.

Nouvelle méthodologie

L'avancement des projets est désormais comptabilisé en travaux en cours et valorisé au cout de revient. Le cout de revient est déterminé en fonction des charges de personnel directement affectés au projet + les coûts directs (achats marchandises, sous-traitance,...) et une quote-part des frais généraux.

Motif du changement de méthode

Le changement a été rendu possible par le déploiement du logiciel GX et permet de préparer le groupe vers les normes IFRS.

Incidence du changement de méthode

Factures à établir valorisés en prix de vente au 31/12/2017 : 1 602 688 €

Travaux en cours valorisés en coût de revient au 31/12/2017 : 389 837 €

Impact sur le chiffre d'affaires au 31/12/2018 : (-) 1 212 851 €

Impact sur le poste du passif : impôts et taxes : 242 570 €

Impact sur le poste à l'actif : clients et créances rattachées : 1 455 421 € TTC

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	8/55

Désignation de la société : SAS STUDIA SOLUTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 13 556 537 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 085 903 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 305 126 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice le cas échéant.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les retraites	10/55

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 29 632 euros

1. HYPOTHESES D'EVALUATION

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

1.1 Variables Economiques

1.1.1. Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA).

Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

Taux d'actualisation : 1,6 %

1.1.2. Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

CADRE : Profil 1%

ETAM : Profil 1%

OUVRIER : Profil 1%

1.1.3. Charges sociales patronales

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

CADRE : 40%

ETAM : 35%

OUVRIER : 30%

1.1.4. Contribution employeur

Depuis le 1er janvier 2008, l'employeur est redevable d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés à compter du 1er janvier 2009. Les taux de contribution pris en compte sont les suivants :

CADRE : 50%

ETAM : 50%

OUVRIER : 50%

1.1.5. Les droits conventionnels

L'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales.

Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les retraites	11/55

CADRE : SYNTEC Bureaux d'études
ETAM : SYNTEC Bureaux d'études
OUVRIER : SYNTEC Bureaux d'études

Mise à la retraite :

CADRE : SYNTEC Bureaux d'études
ETAM : SYNTEC Bureaux d'études
OUVRIER : SYNTEC Bureaux d'études

1.2. Variables Démographiques

1.2.1. Mobilité des actifs: le turnover

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

CADRE : Turn-over faible
ETAM : Turn-over faible
OUVRIER : Turn-over faible

1.2.2. La probabilité de survie : La table de mortalité

Cette probabilité est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

CADRE : INSEE 2015
ETAM : INSEE 2015
OUVRIER : INSEE 2015

1.2.3. Ventilation des départs à la retraite

Les taux retenus sont les suivants :

Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

1.2.4. Âge de départ à la retraite

CADRE : 65-67 ans (Départ à taux plein)
ETAM : 65-67 ans (Départ à taux plein)
OUVRIER : 65-67 ans (Départ à taux plein)

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

31/12/2018

Notes sur les effectifs

12/55

Effectif

Effectif moyen du personnel : 201 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	28	
Agents de maîtrise et techniciens	169	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	200	

31/12/2018

Actif immobilisé

13/55

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	954 533			954 530
– Fonds commercial	2 395 730			2 395 730
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 202 847	411 488		1 614 335
Immobilisations incorporelles	4 553 109	411 488		4 964 595
– Installations générales, agencements et – Installations techniques, matériel et outillage industriels	934 906	171 256	103 000	1 003 162
– Installations générales, agencements aménagements divers	323 788	97 445		421 233
– Matériel de transport	52 366			52 366
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	584 465	48 077		632 543
Immobilisations corporelles	1 895 525	316 778	103 000	2 109 304
– Participations évaluées par mise en				
– Prêts et autres immobilisations financières	263 453		27 723	235 730
Immobilisations financières	263 453		27 723	235 730
ACTIF IMMOBILISE	6 712 087	728 266	130 723	7 309 628

31/12/2018

Tableau détaillé amortissements

14/55

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	904 367	50 164		954 530
– Fonds commercial	11 000			11 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	980 053	112 128		1 092 182
Immobilisations incorporelles	1 895 420	162 292		2 057 712
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	822 241	54 146	13 333	863 055
– Installations générales, agencements aménagements divers	233 685	19 507		253 192
– Matériel de transport	46 952	2 780		49 733
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	556 954	22 466		579 419
Immobilisations corporelles	1 659 833	98 899	13 333	1 745 399
ACTIF IMMOBILISE	3 555 253	261 191	13 333	3 803 111

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur immo incorporelles	15/55

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 395 730
Total	2 395 730

Dépréciation du fonds commercial : 15 244 euros

31/12/2018

Tableau Prov risques

16/55

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges sur congés à payer et charges		10 000			10 000
Total		10 000			10 000
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		10 000			

31/12/2018

Variation détaillée des stocks

17/55

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Approvisionnements				
Matières premières	92 854	91 199	1 654	
Total I	92 854	91 199	1 654	
Production				
Production en cours				
Prestations de services	298 238		298 238	
Total III	298 238		298 238	
Production stockée			298 238	

31/12/2018

Echéances des créances

18/55

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Prêts	30 987		30 987
Autres	204 742		204 742
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 864 697	8 864 697	
Autres	633 940	633 940	
Charges constatées d'avance	61 228	61 228	
Total	9 795 594	9 559 865	235 730

31/12/2018

Echéances des dettes

19/55

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
— à 1 an au maximum à l'origine	197 337	197 337		
— à plus de 1 an à l'origine	180 290	180 290		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 933 993	1 933 993		
Dettes fiscales et sociales	3 506 762	3 506 762		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	5 937 826	5 937 826		
Produits constatés d'avance	108 914	108 914		
Total	11 865 122	11 865 122		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	784 644			

31/12/2018

Produits à recevoir & Charges constatés d'avance

20/55

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
FACTURE A ETABLIR		1 923 227
Créances clients et comptes rattachés		1 923 227
Charges sociales – produits à recev		4 461
PRODUITS A RECEVOIR	10 900	13 961
Autres créances	10 900	18 422
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	10 900	1 941 649

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	61 228	229 291
Charges constatées d'avance	61 228	229 291
Total général	61 228	229 291

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Charges à payer	21/55

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	979 600			979 600

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédt	12	4 375
Concours bancaires – intérêts couru	294	
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	306	4 375
Emprunts et dettes financières divers		
FACTURES A RECEVOIR	115 842	77 790
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 842	77 790
PROVISION POUR CONGES PAYES	355 604	384 640
PROVISIONS VARIABLES	26 975	24 186
FRAIS SALARIES	2 194	5 567
CH.SOC. S/ PROV. P/ CP	160 022	157 909
VERSEMENT CE SUD	12 088	14 829
VERSEMENT CE NORD	6 833	9 942
CHARGES / PRIMES	12 139	10 884
ETAT – TAXE APPRENTISSAGE	37 804	36 382
ETAT – FORMATION CONTINUE	65 531	53 503
ETAT – EFFORT CONSTRUCTION	34 134	33 192
Contribution ADESSAT	1 112	
CET	51 926	113 376
T.V.T.S CAP		1 864
AGEFIPH	3 557	
Dettes fiscales et sociales	769 919	846 275
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	886 067	928 440

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	DG Capacité d'autofinancement	22/55

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	-1 085 902,51	501 883,35
Capacité d'autofinancement	-854 943,54	712 261,98

31/12/2018

Tableau des filiales

23/55

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur le compte de résultat	24/55

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	57	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500 491	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	89 667	
Produits des cessions d'éléments d'actif		103 000
TOTAL	590 215	103 000

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur engagements financiers	25/55

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	56 595
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP FACTOR	1 200 475
Autres engagements donnés	1 200 475
Total	1 257 070
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Engagements donnés	26/55

	Montant en euros
Engagements de crédit-bail mobilier	56 594,56
BNP FACTOR	1 200 475,00
Autres engagements donnés	1 200 475,00
Total	1 257 069,56
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Engagements reçus	27/55

	Montant en euros
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les immobilisations financières	28/55

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS STUDIA SOLUTIONS	
SIRET	3 5 1 4 1 3 6 9 5 0 0 0 4 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT Zi de couperigne 13127 VITROLLES	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	1 388 334
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Visiteur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SARL CABINET JULIEN ET ASSOCIES	
95 AVENUE DES LOGISSONS 13770 VENELLES	
Tél : 0442540622	
- du conseil :	
Tél :	
- du CGA ou du visiteur conventionné :	
Tél :	
- N° d'agrément :	

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.

Pour les
S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement
dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

a titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

MOINS—VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%.

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages^(b)

MVLТ réalisée au cours de l'exercice

MVL T restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA SOLUTIONS

du 01/01/2018

Adresse CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT 13127 VITROLLES

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR QUELO DIDIER DIRECTEUR OPERATIONNEL	5, AVENUE SAINT MICHEL 13090 AIX EN PROVENCE
2	MONSIEUR RAMBOZ GUILLAUME INGENIEUR	AVENUE PIERRE BROSOLETTA 13120 GARDANNE
3	MONSIEUR LEVIEL BRUNO INGENIEUR	2, RESIDENCE LES BORRYS 84360 PUGET
4	MADAME BODI STEPHANIE ING	13 13
5	MONSIEUR LA PIETRA NICOLAS	13100 13
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 194
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		10 146
Total		11 341

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	11 341	– de l'exercice 2018.. ⑩	
– de l'exercice précédent ⑩	10 346	– de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire
SAS GENVALUE
PRESIDENT

À VITROLLES, le 12/02/2019

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS STUDIA SOLUTIONSDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT 13127 VITROLLESDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 5 1 4 1 3 6 9 5 0 0 0 4 7Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2018

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(I) AA				
	Frais d'établissement *	AB	479 957	AC	479 957	
	Frais de développement *	CX	474 573	CQ	474 573	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 478 513	AG	956 360	522 153
	Fonds commercial (1)	AH	2 395 729	AI	26 244	2 369 484
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	135 821	AK	135 821	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 003 162	AS	863 055	140 107
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 106 141	AU	882 344	223 797
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	30 987	BG		30 987
	Autres immobilisations financières*	BH	204 742	BI		204 742
TOTAL (II)		BJ	7 309 627	BK	3 818 355	3 491 272
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *					
	Matières premières, approvisionnements	BL	92 853	BM		92 853
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	298 238	BQ		298 238
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 864 696	BY	87 301	8 777 394
	Autres créances (3)	BZ	633 939	CA		633 939
Comptes de régularisation	DIVERS					
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	201 610	CG		201 610
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	61 228	CI		61 228
	TOTAL (III)	CJ	10 152 566	CK	87 301	10 065 264
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 462 194	IA	3 905 657	13 556 536
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *						
Immobiliations :						
Stocks :						
Créances :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS STUDIA SOLUTIONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 979 600)			DA	979 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	1 182 465	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	97 960	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	507 291	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 085 902)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 681 414	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	10 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	10 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	377 626	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 933 993	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 506 762	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	5 937 826	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	108 914	
TOTAL (IV)			EC	11 865 122		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	13 556 536		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	11 865 122
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	197 336	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONS							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	125 874	FB		FC	125 874	
	Production vendue { biens * services *	FD	857 442	FE		FF	857 442	
		FG	10 997 194	FH		FI	10 997 194	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 980 510	FK		FL	11 980 510	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	220 153	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	150 273	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 247	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 354 184
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	127 291	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	208 611	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 654)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 390 852	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	280 636	
	Salaires et traitements*					FY	5 429 545	
	Charges sociales (10)					FZ	2 050 420	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	261 191
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	10 000
	Autres charges (12)					GE	23 994	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 780 889
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(426 704)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	840	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	840	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	135 069	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	135 069	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(134 229)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(560 933)	

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA SOLUTIONS			Néant ☐ *			
			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	(4 145)		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	103 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	98 854		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	534 156		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	89 667		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	623 823		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(524 969)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	12 453 879		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	13 539 781		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(1 085 902)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	159 992	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	123 374	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	70	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		56			
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		500 491			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		89 667				
Produits des cessions d'éléments d'actif			103 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA SOLUTIONS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	954 532	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	3 598 576	KE		KF	411 488	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	934 906	KT		KU	171 256	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	323 787	KW		KX	97 445	
		Matériel de transport*			KY	52 366	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	584 465	LC		LD	48 077	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 895 525	LO		LP	316 778	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	263 452	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	263 452	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 712 087	ØH		ØJ	728 266		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	954 530	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	4 010 064	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	103 000	MK	1 003 162	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM		MN	421 232	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	52 366	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	632 542	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	103 000	NH	2 109 303	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	27 723	2F	235 729	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	27 723	NK	235 729	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	130 723	ØL	7 309 627	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA SOLUTIONS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	904 366	EL	50 163	EM		EN	954 530		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	991 053	PF	112 128	PG		PH	1 103 181		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	822 241	QA	54 146	QB	13 332	QC	863 055		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	233 685	QE	19 506	QF		QG	253 191		
	Matériel de transport	QH	46 952	QI	2 780	QJ		QK	49 732		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	556 953	QM	22 465	QN		QO	579 419		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	1 659 832	QV	98 899	QW	13 332	QX	1 745 399		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 555 252	ØP	261 191	ØQ	13 332	ØR	3 803 110		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS STUDIA SOLUTIONSNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B 10 000	4C	4D 10 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV 10 000	TW	TX 10 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A 15 244	6B	6D 15 244
		– corporelles	6E	6G	6H
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø4	Ø5
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 114 201	6U	6V 26 899	6W 87 301
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 129 446	TY	TZ 26 899	UA 102 546
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 129 446	UB 10 000	UC 26 899	UD 112 546
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE 10 000	UF 26 899	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP	30 987	UR		US	30 987			
		Autres immobilisations financières	UT	204 742	UV		UW	204 742			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	105 218		105 218					
		Autres créances clients	UX	8 759 478		8 759 478					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) * UO	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	7 854		7 854					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	288 850		288 850					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	321 623		321 623					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	15 611		15 611					
		Charges constatées d'avance	VS	61 228		61 228					
	TOTAUX			VT	9 795 594	VU	9 559 864	VV	235 729		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	197 336		197 336					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	180 290		180 290					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 933 993		1 933 993					
		Personnel et comptes rattachés	8C	782 979		782 979					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	712 435		712 435					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 323		1 323						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 815 960		1 815 960					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	194 063		194 063					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	5 937 826		5 937 826					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZL								
		Produits constatés d'avance	8L	108 914		108 914					
TOTAUX			VY	11 865 122	VZ	11 865 122					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	200 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	784 643	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONS										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		2 639		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 639					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		56		
	Amendes et pénalités		WJ	56	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %						I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		– Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions						WN				
									WO				
									XR				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										Y1			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I		2 695	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	1 085 902
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs						WV				
									WH				
									WP				
									WW				
									XB				
									I6				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WZ			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								XA			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A									
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
Majoration d'amortissement*										XD			
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		XG		305 126	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	1 391 028
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI		XJ		1 388 333	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO		1 388 333	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN					

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA SOLUTIONS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	309 784	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	309 784	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	1 388 334	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 698 118	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA SOLUTIONS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	501 883			ZD	501 883				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	501 883			ZG					
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	501 883			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	407 248		YQ	56 594			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	2 967 171			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	533 604			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	20 466			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	29 134			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	840 475			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	4 390 852			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	120 532			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	160 104			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	280 636			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	2 687 078			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 342 556			
DIVERS	- Montant brut des salaires *						ØB	5 070 873			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONS

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1 SCANNER ADDIS HX 5010 23/10/2017	103 000		13 332		89 667
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	103 000	13 332	13 332			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		13 332				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONS					Néant ☒	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Imposition répartie						
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
	Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice
sur 3 ans au titre de		N-1				
		N-2				
Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :		N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONSNéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA SOLUTIONS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	201	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	11 980 510	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	11 980 510	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3 247	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	220 153	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	1 654	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	123 374	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	348 428	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	335 903	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	3 723 662	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	23 994	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	4 083 561	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	8 245 378
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	8 245 378	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	11 980 510	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	201	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3	1 / 1 2 / 2 0 1 8

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 5 1 4 1 3 6 9 5 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA SOLUTIONS

ADRESSE (voie) CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT

CODE POSTAL 13127

VILLE VITROLLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 979 600

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA

N° SIREN (si société établie en France) 518048152 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 979 600

Adresse : N° Voie EUROPARC SAINTE VICTOIRE

Code Postal 13590 Commune MEYREUIL Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 5 1 4 1 3 6 9 5 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA SOLUTIONS

ADRESSE (voie) CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT

CODE POSTAL 13127

VILLE VITROLLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD
(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 35141369500047
SAS STUDIA SOLUTIONS CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT Zi de couperigne 13127 VITROLLES	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
---	--------------------------	--	-----------------------------

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	5 282 533
Montant du crédit d'impôt <i>(ligne 1 x 6 %)</i>	2	316 952
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail <i>((ligne 3a x 6 %) x 10/90)</i>	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré <i>(ligne 2 + ligne 3b)</i>	4	316 952
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer <i>(ligne 5 x 9%)³</i>	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail <i>((ligne 7a x 9 %) x 10/90)</i>	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer <i>(ligne 6 + ligne 7b)</i>	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
Montant total du crédit d'impôt <i>(ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)</i>	10	316 952
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	316 952
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	316 952
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	316 952

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés <i>(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)</i>	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	316 952

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays :

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

STUDIA SOLUTIONS
Société par actions simplifiées
Au capital de 979 600 euros
Siège social : Centre Tertiaire Marseille Aéroport
ZI Couperigne
13 127 Vitrolles
351 413 695 RCS SALON DE PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE

Du 25 juin 2019 – 10H30

Le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf à 10 heures trente minutes, l'associé unique a tenu, au siège social, une assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président.

L'associé unique a été convoqué par lettre remise en main propre en date du 7 juin 2019.

Le Commissaire aux comptes a été convoqué à l'assemblée par courrier recommandé le 12 juin 2019 :

- Monsieur Serge SEMERDJIAN – Commissaire aux Comptes – 10 Boulevard Périer – 13008 MARSEILLE est absent et excusé.

Monsieur Raymond GILLETTE, représentant GENVALUE PARTNERS préside la séance.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame DOLEANS Céline.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes et aux associés ;
- Le rapport du Président
- Le texte des projets des résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'associé unique, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Rapport de Gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 2/ Rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 3/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au Président ;
- 4/ Rémunération du mandataire social ;
- 5/ Affectation du résultat ;
- 6/ Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

① ✍

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président- et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Rémunération du mandataire social

Le Président, la société GENVALUE PARTNERS, indique qu'il proposera à l'assemblée générale de la société STUDIA qui se tiendra le 25 juin 2019 à 11heures de voter le principe d'une rémunération hors taxes globale pour ses fonctions de mandataire dans les sociétés françaises du groupe STUDIA, au titre de l'exercice 2019, fixée à 1.200.000€.

Il proposera à l'assemblée générale de la société STUDIA du 25 juin 2019 que cette rémunération globale soit répartie au titre des différents mandats sociaux exercés par la société GENVALUE PARTNERS dans chacune des filiales susvisées, dont notre société, selon les modalités suivantes :

- 50% de la rémunération globale au prorata du Chiffre d'Affaires 2019 des sociétés en cause
- 50% de la rémunération globale au prorata du nombre d'ETP 2019 (Equivalent Temps Plein) compris dans l'effectif des sociétés en cause

Une facturation trimestrielle provisoire de cette rémunération sera établie par la société GENVALUE PARTNERS au titre de ses différents mandats au cours de l'année 2019, et régularisée en fin d'année.

En conséquence, l'assemblée générale décide que, sous réserve de l'adoption de cette résolution par l'assemblée générale de la société STUDIA, que la rémunération annuelle du Président sera, selon cette répartition, fixée provisoirement à 576.220€, sur la base d'un CA budgété de 13.400.000€ et de 208 ETP.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 126.948 euros de la manière suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice : 126.948 euros

Affectation

Autres réserves : 126.948 euros

Solde du compte « Autres réserves » après affectation : 634.239 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

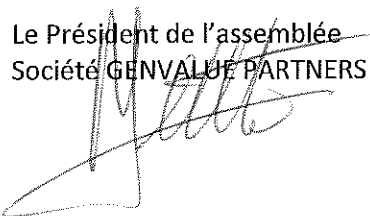
L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Société GENVALUE PARTNERS



Le secrétaire
Madame DOLEANS Céline





Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

STUDIA SOLUTIONS

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Centre tertiaire Marseille Aéroport – Bâtiment E – Zone Industrielle Couperigne– 13 127 VITROLLES

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.
Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes
d'Aix-en-Provence / Bastia.

10, Boulevard Périer - 13008 Marseille
Tél : 04.96.169.169
E-mail : contact@semerdjian.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

STUDIA SOLUTIONS

A l'Associé unique de la société Studia Solutions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **STUDIA SOLUTIONS** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé en annexe des comptes annuels au chapitre « Faits caractéristiques » concernant les circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre.

Il est mentionné l'incidence du changement de méthode sur le compte de résultat et sur le bilan du fait de l'avancement des projets désormais comptabilisé en travaux en cours et valorisé au coût de revient au lieu de factures à établir valorisé au prix de vente en fonction de l'avancement réel de chaque projet.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et, en particulier, sur le changement de méthode de comptabilisation des projets énoncés ci-avant au chapitre « observation ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 3 Juin 2019


Le Commissaire aux Comptes
Société Serge SEMERDJIAN
représentée par M. Serge SEMERDJIAN

The circular stamp contains the text: "Serge SEMERDJIAN", "Commissaire aux Comptes", and "Marseille".



Annexe :
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Bilan Actif synthétique	2/56

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement	479 957	479 957		50 166
Frais de recherche et de développement	474 573	474 573		
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 478 514	956 361	522 153	222 794
Fonds commercial (1)	2 395 730	26 245	2 369 485	2 369 485
Autres immobilisations incorporelles	135 821	135 821		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 003 162	863 055	140 107	112 665
Autres immobilisations corporelles	1 106 142	882 344	223 797	123 028
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Prêts	30 987		30 987	31 637
Autres immobilisations financières	204 742		204 742	231 816
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 309 628	3 818 356	3 491 272	3 141 590
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	92 854		92 854	91 199
En-cours de production (biens et services)	298 238		298 238	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	8 864 697	87 302	8 777 395	9 127 445
Autres créances	633 940		633 940	906 705
<i>Divers</i>				
Disponibilités	201 611		201 611	410 966
Charges constatées d'avance (3)	61 228		61 228	229 291
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 152 567	87 302	10 065 265	10 765 605
TOTAL GENERAL	17 462 195	3 905 658	13 556 537	13 907 195
(2) Dont à moins d'un an (brut)				650



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Bilan Passif synthétique	3/56

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	979 600	979 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 182 466	1 182 466
Réserve légale	97 960	97 960
Autres réserves	507 291	5 408
Report à nouveau	-1 212 851	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	126 948	501 883
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 681 415	2 767 317
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	10 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 000	
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	377 627	806 910
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 933 993	3 353 984
Dettes fiscales et sociales	3 506 762	3 516 419
Autres dettes	5 937 826	3 462 564
Produits constatés d'avance (1)	108 914	
TOTAL DETTES	11 865 122	11 139 878
TOTAL GENERAL	13 556 537	13 907 195
(1) Dont à plus d'un an (a)		503 571
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 865 122	10 636 306
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	197 337	37 613
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Compte de résultat	4/56

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	125 874		125 874	117 454
Production vendue (biens)	857 442		857 442	978 181
Production vendue (services)	12 210 045		12 210 045	13 212 752
Chiffre d'affaires net	13 193 362		13 193 362	14 308 387
Production stockée				
Production immobilisée			220 153	143 192
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			150 274	133 859
Autres produits			3 247	1 922
Total produits d'exploitation (I)			13 567 036	14 587 360
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			127 292	147 024
Variations de stock				4 509
Achats de matières premières et autres approvisionnements			208 612	280 721
Variations de stock			-1 654	884
Autres achats et charges externes (a)			4 390 852	5 636 034
Impôts, taxes et versements assimilés			280 636	261 463
Salaires et traitements			5 429 545	5 369 461
Charges sociales			2 050 421	1 963 170
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			261 191	215 903
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			10 000	
Autres charges			23 994	3 305
Total charges d'exploitation (II)			12 780 889	13 882 475
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			786 147	704 885
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			840	140
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			840	140
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			135 069	98 927
Différences négatives de change				26
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			135 069	98 953
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-134 229	-98 813
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			651 918	606 072

Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Compte de Résultat (suite)	5/56

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion	-4 146	77 677
Sur opérations en capital	103 000	
Total produits exceptionnels (VII)	98 854	77 677
Sur opérations de gestion	534 156	242 217
Sur opérations en capital	89 667	
Total charges exceptionnelles (VIII)	623 824	242 217
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-524 969	-164 540
Impôts sur les bénéfices (X)		-60 351
Total des produits (I+III+V+VII)	13 666 730	14 665 177
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 539 782	14 163 294
BENEFICE OU PERTE	126 948	501 883
– Redevances de crédit-bail mobilier	159 992	118 114



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Faits caractéristiques	7/56

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Ancienne méthodologie :

L'avancement des projets était comptabilisé sous forme de factures à établir valorisé en prix de vente en fonction de l'avancement réel de chaque projet.

Nouvelle méthodologie

L'avancement des projets est désormais comptabilisé en travaux en cours et valorisé au coût de revient. Le coût de revient est déterminé en fonction des charges de personnel directement affectés au projet + les coûts directs (achats marchandises, sous-traitance,...) et une quote-part des frais généraux.

Motif du changement de méthode

Le changement a été rendu possible par le déploiement du logiciel GX et permet de préparer le groupe vers les normes IFRS.

Incidence du changement de méthode

Factures à établir valorisés en prix de vente au 31/12/2017 : 1 602 688 €

Travaux en cours valorisés en coût de revient au 31/12/2017 : 389 837 €

Impact sur le chiffre d'affaires au 31/12/2018 : (-) 1 212 851 €

Conformément au Plan Comptable Général l'impact du changement déterminé à l'ouverture, après effet d'impôt, a été imputé en « report à nouveau » dès l'ouverture de l'exercice » (article 122-3) comme si elle avait toujours été appliquée.

Impact sur le poste du passif : impôts et taxes : 242 570 €

Impact sur le poste à l'actif : clients et créances rattachées : 1 455 421 € TTC



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	8/56

Désignation de la société : SAS STUDIA SOLUTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 13 556 537 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 126 948 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	9/56

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 305 126 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice le cas échéant.



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les retraites	10/56

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 29 632 euros

1. HYPOTHESES D'EVALUATION

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

1.1 Variables Economiques

1.1.1. Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA).

Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

Taux d'actualisation : 1,57 %

1.1.2. Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

CADRE : Profil 1%

ETAM : Profil 1%

OUVRIER : Profil 1%

1.1.3. Charges sociales patronales

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

CADRE : 40%

ETAM : 35%

OUVRIER : 30%

1.1.4. Contribution employeur

Depuis le 1er janvier 2008, l'employeur est redevable d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés à compter du 1er janvier 2009. Les taux de contribution pris en compte sont les suivants :

CADRE : 50%

ETAM : 50%

OUVRIER : 50%

1.1.5. Les droits conventionnels

L'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales.

Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les retraites	11/56

CADRE : SYNTEC Bureaux d'études
ETAM : SYNTEC Bureaux d'études
OUVRIER : SYNTEC Bureaux d'études

Mise à la retraite :

CADRE : SYNTEC Bureaux d'études
ETAM : SYNTEC Bureaux d'études
OUVRIER : SYNTEC Bureaux d'études

1.2. Variables Démographiques

1.2.1. Mobilité des actifs: le turnover

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

CADRE : Turn-over extrêmement fort
ETAM : Turn-over extrêmement fort
OUVRIER : Turn-over extrêmement fort

1.2.2. La probabilité de survie : La table de mortalité

Cette probabilité est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

CADRE : INSEE 2015
ETAM : INSEE 2015
OUVRIER : INSEE 2015

1.2.3. Ventilation des départs à la retraite

Les taux retenus sont les suivants :

Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

1.2.4. Âge de départ à la retraite

CADRE : 65-67 ans (Départ à taux plein)
ETAM : 65-67 ans (Départ à taux plein)
OUVRIER : 65-67 ans (Départ à taux plein)

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les effectifs	12/56

Effectif

Effectif moyen du personnel : 201 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	28	
Agents de maîtrise et techniciens	169	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	200	



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Actif immobilisé	13/56

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	954 530			954 530
– Fonds commercial	2 395 730			2 395 730
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 202 847	411 488		1 614 335
Immobilisations incorporelles	4 553 107	411 488		4 964 595
– Installations générales, agencements et – Installations techniques, matériel et outillage industriels	934 906	171 256	103 000	1 003 162
– Installations générales, agencements aménagement divers	323 788	97 445		421 233
– Matériel de transport	52 366			52 366
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	584 465	48 077		632 543
Immobilisations corporelles	1 895 525	316 778	103 000	2 109 304
– Participations évaluées par mise en				
– Prêts et autres immobilisations financières	263 453	150 324	178 048	235 730
Immobilisations financières	263 453	150 324	178 048	235 730
ACTIF IMMOBILISE	6 712 085	878 590	281 048	7 309 628



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Tableau détaillé amortissements	14/56

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	904 367	50 164		954 530
– Fonds commercial	11 000			11 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	980 053	112 128		1 092 182
Immobilisations incorporelles	1 895 420	162 292		2 057 712
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	822 241	54 146	13 333	863 055
– Installations générales, agencements aménagements divers	233 685	19 507		253 192
– Matériel de transport	46 952	2 780		49 733
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	556 954	22 466		579 419
Immobilisations corporelles	1 659 833	98 899	13 333	1 745 399
ACTIF IMMOBILISE	3 555 253	261 191	13 333	3 803 111



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur immo incorporelles	15/56

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 395 730
Total	2 395 730

Dépréciation du fonds commercial : 15 244 euros



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO			Comptes Annuels		
31/12/2018	Tableau Prov risques			16/56	

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges sur congés à payer et charges		10 000			10 000
Total		10 000			10 000
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		10 000			



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Variation détaillée des stocks	17/56

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Approvisionnements				
Matières premières	92 854	91 199	1 654	
Total I	92 854	91 199	1 654	
Production				
Production en cours				
Prestations de services	298 238		298 238	
Total III	298 238		298 238	
Production stockée			298 238	



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Echéances des créances	18/56

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Prêts	30 987		30 987
Autres	204 742		204 742
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 864 697	8 864 697	
Autres	633 940	633 940	
Charges constatées d'avance	61 228	61 228	
Total	9 795 594	9 559 865	235 730



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

31/12/2018

Echéances des dettes

19/56

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	197 337	197 337		
– à plus de 1 an à l'origine	180 290	180 290		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 933 993	1 933 993		
Dettes fiscales et sociales	3 506 762	3 506 762		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	5 937 826	5 937 826		
Produits constatés d'avance	108 914	108 914		
Total	11 865 122	11 865 122		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	784 644			



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Produits à recevoir & Charges constatés d'avance	20/56

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
FACTURE A ETABLIR		1 923 227
Créances clients et comptes rattachés		1 923 227
Charges sociales – produits à recev		4 461
PRODUITS A RECEVOIR	10 900	13 961
Autres créances	10 900	18 422
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	10 900	1 941 649

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	61 228	229 291
Charges constatées d'avance	61 228	229 291
Total général	61 228	229 291



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Charges à payer	21/56

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	979 600			979 600

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédt	12	4 375
Concours bancaires – intérêts couru	294	
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	306	4 375
Emprunts et dettes financières divers		
FACTURES A RECEVOIR	115 842	77 790
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 842	77 790
PROVISION POUR CONGES PAYES	355 604	384 640
PROVISIONS VARIABLES	26 975	24 186
FRAIS SALARIES	2 194	5 567
CH.SOC. S/ PROV. P/ CP	160 022	157 909
VERSEMENT CE SUD	12 088	14 829
VERSEMENT CE NORD	6 833	9 942
CHARGES / PRIMES	12 139	10 884
ETAT – TAXE APPRENTISSAGE	37 804	36 382
ETAT – FORMATION CONTINUE	65 531	53 503
ETAT – EFFORT CONSTRUCTION	34 134	33 192
Contribution ADESSAT	1 112	
CET	51 926	113 376
T.V.T.S CAP		1 864
AGEFIPH	3 557	
Dettes fiscales et sociales	769 919	846 275
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	886 067	928 440



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	DG Capacité d'autofinancement	22/56

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	126 948,49	501 883,35
Capacité d'autofinancement	357 907,46	712 261,98



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Tableau des filiales	23/56

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur le compte de résultat	24/56

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	57	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500 491	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	89 667	
Produits des cessions d'éléments d'actif		103 000
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	33 609	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		-4 145
TOTAL	623 824	98 855

Ventilation des éléments exceptionnels :

Autres charges exceptionnelles : 89 K€

Coûts liés aux charges du personnel ayant quittés l'Entreprise : 411 K€

Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs : 33 K€

Produits exceptionnels sur exercices antérieurs : -4 K€



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur engagements financiers	25/56

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	56 595
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP FACTOR	1 200 475
Autres engagements donnés	1 200 475
Total	1 257 070
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Engagements donnés	26/56

	Montant en euros
Engagements de crédit-bail mobilier	56 594,56
BNP FACTOR	1 200 475,00
Autres engagements donnés	1 200 475,00
Total	1 257 069,56
Dont concernant :	



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Engagements reçus	27/56

	Montant en euros
Dont concernant :	



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les immobilisations financières	28/56



Serge SEMERDJIAN
Commissaire aux Comptes